

Note synthétique de présentation

du compte administratif 2024
et du budget 2025

(Conseil municipal du 2 avril 2025)

Sommaire :

- I. *Le cadre général du budget*
- II. *Les sections budgétaires*
- III. *Le compte administratif 2024 (M57)*
- IV. *Le budget de l'année (M57)*
- V. *Les principaux projets de l'année*
- VI. *L'état de la dette*

I. Le cadre budgétaire

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La commune disposant d'un site internet ; celle-ci est rendue disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année concernée. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le conseil municipal (assemblée délibérante) avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année d'élections municipales, et être transmis au représentant de l'État (le préfet) dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'année.

Le budget d'une commune comprend deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

La section d'investissement recense les dépenses et recettes qui ont pour effet de modifier la consistance ou la valeur du patrimoine communal.

Chacune des sections est obligatoirement équilibrée.

II. Les sections budgétaires

• La section de fonctionnement

Cette section retrace donc les produits et les charges qui reviennent régulièrement chaque année.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement se composent de trois principaux types :

- Les impôts locaux ;
- La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine et accueils périscolaires essentiellement) ou de loyers (La Poste, antennes de communication...).

L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement (solde d'exécution) alimente le fonds de roulement.

Du fonds de roulement est dégagé l'autofinancement de l'exercice suivant, c'est-à-dire la capacité d'une commune à financer elle-même ses projets en tout ou partie, notamment en investissement, sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

• La section d'investissement

Cette section retrace donc les opérations de dépenses et de recettes liées aux programmes d'investissement qui enrichissent le patrimoine communal et préparent l'avenir.

En dépense, l'investissement comprend les rénovations, constructions ou aménagements de bâtiments, les travaux d'éclairage et de voirie, mais également le remboursement du capital des emprunts.

En recette, sont concernées deux types de ressources :

- D'une part les recettes patrimoniales provenant principalement de la taxe d'aménagement liées aux autorisations d'urbanisme accordées, et de la compensation de la TVA (FCTVA) par l'Etat sur les dépenses d'investissement réalisées en année N-2,
- D'autre part, les subventions d'équipement attribuées par les différents financeurs sollicités.

En règle générale, le solde d'exécution en investissement est négatif, il est couvert par le solde d'exécution de la section de fonctionnement.

Mais celui-ci peut être excédentaire, et dans ce cas, il abonde l'autofinancement de l'exercice suivant.

III. Le compte administratif de l'année 2024

Adopté par le Conseil municipal le 2 avril 2025.

L'exercice 2024 se caractérise par une baisse générale des dépenses réelles de fonctionnement de 13 % est une capacité d'autofinancement dégagé à la fois par la section de fonctionnement et d'investissement, qui a permis d'engager des projets d'investissement après les études.

La section d'investissement a été financée par le solde d'exécution de la section de fonctionnement 2023 pour 687 758,58 €

Ci-dessous un détail commenté des dépenses et recettes réalisées.

Sens	Section de fonctionnement	Pour mémoire Réalisé 2023	Réalisé 2024	Commentaires exercice 2024
	Dépenses réelles	1 367 805,84	1 193 513,82	
D	011 - Charges à caractère général	505 072,40	358 760,04	Les charges générales représentent 37% des dépenses de fonctionnement
D	012 - Charges de personnel et frais assimilés	657 468,20	610 190,27	Hausse due au recours à du personnel pour compenser l'absence d'agents, et à l'augmentation de certaines charges salariales. La masse salariale représente 48% des dépenses réelles de fonctionnement
D	014 - Atténuations de produits	32 958,00	32 878,00	Ce chapitre concerne essentiellement une péréquation (ou reversement) de fiscalité.
D	65 - Autres charges de gestion courante	138 834,99	162 489,73	Dépenses de participation aux différents syndicats intercommunaux, de subventions aux associations, au CCAS, des indemnités des élus.
D	66 - Charges financières	18 498,34	29 195,48	Un emprunt contracté en 2022 et 1 ^{ère} échéance de l'emprunt 2023 en janvier 2024 d'où l'augmentation des intérêts des emprunts à rembourser
D	67 - Charges exceptionnelles	6 223,91	0,00	Suite à l'annulation de titre sur l'exercice intérieur, et au recouvrement d'amende.

Sens	Section de fonctionnement	Pour mémoire Réalisé 2023	Réalisé 2024	Commentaires exercice 2024
D	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	8 750,00	0,00	
	Dépenses d'ordre	517 928,77	90 395,02	
D	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 882,90	90 395,02	Dotation aux amortissements
	TOTAL dépenses	1 885 734,61	1 283 908,84	
R	Recettes réelles	2 269 949,25	2 407 815,05	
R	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	538 884,95	688 198,61	Résultat d'exécution 2022 pour partie maintenu en section de fonctionnement
R	013 - Atténuations de charges	58 624,82	17 177,58	Remboursement par l'assurance du personnel des absences maladies
R	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	133 233,74	151 137,03	Essentiellement des recettes des services facturés de la cantine et de l'accueil au niveau périscolaire
R	73 - Impôts et taxes	1 099 487,97	75 386,96	Revalorisation annuelle des bases locatives indexées sur l'indice des prix à la consommation harmonisé.
R	731 – Fiscalité locale	971 168,00	1 029 157,00	
R	74 - Dotations, subventions et participations	309 572,34	357 660,78	Pas de baisse de la dotation globale de fonctionnement
R	75 - Autres produits de gestion courante	74 806,17	88 642,19	Revenus des immeubles en location (La Poste, logement...)
R	76 - Produits financiers	3,52	4,90	
	Recettes d'ordre	108 786,36	15 502,80	
R	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	108 786,36	15 502,80	
	TOTAL recettes	2 378 735,61	2 423 317,85	

Sens	Section d'investissement	Pour mémoire Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution %	Commentaires exercice 2024
D	Dépenses réelles	1 175 119,48	687 846,26		
D	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	134 913,81	129 158,04		Le résultat dégagé par la section d'investissement en 2023 et reporté sur l'exercice 2024 a été excédentaire
D	10 – Subventions d'investissement	20 000,00	0,0		
D	16 - Emprunts et dettes assimilées	54 895,60	70 346,66		1 ^{er} remboursement de l'emprunt 2023 en janvier 2024
D	20 – Immobilisations incorporelles	11 331,98	59 112,55		Etudes de maîtrise d'œuvre pour les projets
D	21 - Immobilisations corporelles	356 058,07	137 021,90		Principalement travaux de voirie, informatique dans la Mairie...
D	23 - Immobilisations en cours	596 094,52	290 639,17		Mise en accessibilité et restructuration de la Mairie, aménagement rue de Milly, rénovation thermique de l'école élémentaire
D	27 – Autres immobilisations financières	1 825,50	1568,00		Convention avec la SAFER (groupement de collectivités)

Sens	Section d'investissement	Pour mémoire Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution %	Commentaires exercice 2024
D	45 - Opération pour compte de tiers	0,00	0,00		
	Dépenses d'ordre	231 330,76	15 502,80		
D	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	108 786,36	15 502,80		Ecriture de reprises de subventions d'équipements
D	041 – Opérations patrimoniales	122 544,40	0,00		
	TOTAL dépenses	1 406 450,24	703 349,06		
R	Recettes réelles	983 864,90	490 533,00		
R	10 - Dotations, fonds divers et réserves	414 693,68	271 200,92		Compensation de la TVA sur travaux réalisés en année N-2
R	13 - Subventions d'investissement	269 171,22	219 332,08		Aides financières pour les projets
R	16 - Emprunts et dettes assimilées	300 000,00	0,00		Pas de nouvel emprunt sur l'exercice 2024
	Recettes d'ordre	293 427,30	90 395,02		
R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	170 882,90	90 395,02		Amortissement de subventions d'équipements reçues
R	041 – Opérations patrimoniales	122 544,40	0,00		
	TOTAL recettes	1 277 292,20	580 928,02		

Au 31/12/2024, la section d'investissement termine avec un solde d'exécution déficitaire et la section de fonctionnement avec un solde d'exécution excédentaire.

La capacité d'autofinancement pour l'exercice suivant (BP 2025) est constituée du solde d'exécution de la section de fonctionnement qui s'élève à 1 139 409,01 dont une part majeure est transférée en section d'investissement :

- 142 050,58 € inscrits en couverture du solde positif,
- 997 358,43 € inscrits en autofinancement des opérations d'investissement.

IV. Le budget primitif de l'année 2025

Le budget a également été voté le 2 avril 2025 par le Conseil municipal.

La commune ne dispose pas de budget annexes.

Ce budget a été établi avec la volonté de :

- Poursuivre le projet de rénovation globale de la salle polyvalente « Raymonde Fâche » et création d'un pôle associatif, culturel et technique ;
- Faire face à l'augmentation des prix de l'énergie ;
- Poursuivre les opérations d'entretien et de grosses réparations du patrimoine.

Ainsi le budget 2025, élaboré en tenant compte du maintien des taux d'imposition, s'équilibre à la hauteur de 4 354 940,03 € dont :

- 2 641 549,04 au titre de la section de fonctionnement,
- 1 713 390,99 € au titre de la section d'investissement y compris les restes à réaliser de l'exercice précédent.

Ci-dessous détail commenté des dépenses et recettes prévisionnelles.

Dépenses de fonctionnement	Montant €	Commentaires
011- Dépenses courantes	591 521,54	22% des dépenses de fonctionnement
012- Dépenses de personnel	725 000,00	27% des dépenses de fonctionnement Y compris l'assurance du personnel et la médecine du travail.
014- Atténuation de produits	32 000,00	Prélèvement de l'attribution de compensation à la CAPF et la participation au fonds national de péréquation des ressources du secteur local
65- Autres dépenses de gestion courante	136 847,44	Dépenses de participation aux différents syndicats intercommunaux, de subventions aux associations, au CCAS, des indemnités des élus Pour d'éventuelles pénalités de retard de paiement.
66- Dépenses financières	29 831,68	Intérêts des emprunts en cours
68- Dotations aux amortissements et provisions	1 330,00	Provision pour « créances douteuses »
Sous-total dépenses réelles	1 516 530,66	
023- Virement à la section d'investissement	1 018 673,80	Crédits dégagés en fonctionnement permettant de contribuer au financement des investissements (autofinancement)
042- Ecritures d'ordre entre sections	106 343,58	Constat de la dépréciation des biens pour pouvoirs les renouveler
Total DF	2 641 548,04	

Recettes de fonctionnement	Montant €	Commentaires
002- Excédent N-1 reporté	997 358,43	Solde d'exécution positif en fonctionnement (Capacité en fonctionnement)
70- Produits des services	120 750,00	Participation des familles aux services de cantine et de périscolaire
73- Impôts et taxes	79 057,00	Taux des taxes maintenus pour l'exercice 2025
731 – Fiscalité locale	1 027 933,00	
74- Dotations et participations	288 173,25	Pas de baisse prévue de la dotation de fonctionnement
75- Autres recettes de gestion courante	81 443,56	Essentiellement des loyers
013- Atténuations de charges	30 000,00	Remboursement sur rémunération du personnel communal
78- Recettes sur amortissement	1 330,00	Compte 781 – Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
Sous-total recettes réelles	2 626 045,24	
042- Ecritures d'ordre entre sections	15 502,80	Amortissement de subventions d'équipement reçues
Total RF	2 641 548,04	

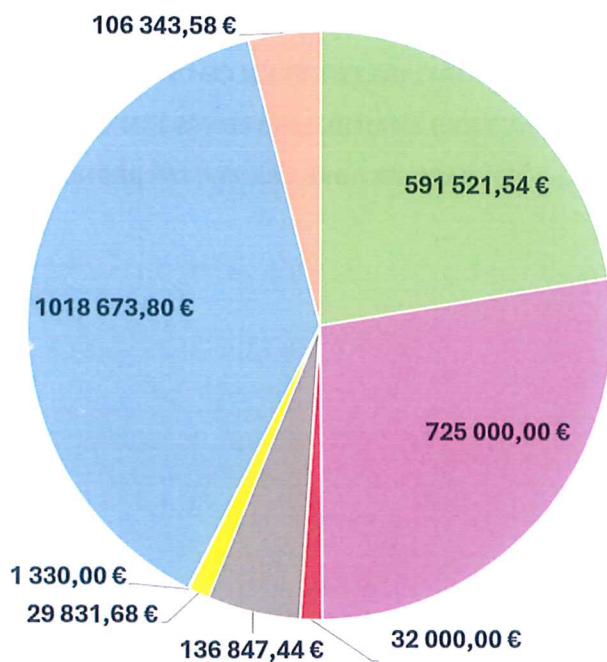
Dépenses d'investissement	Montant	Commentaire
001- Déficit d'investissement reporté	122 421,04	
16- Remboursement d'emprunts	71 881,58	Pas d'emprunt nouveau prévisionné sur l'exercice 2025
20- immobilisations incorporelles	240 558,00	Etudes relatives au projet de rénovation globale de la salle polyvalente « Raymonde Fâche » et création d'un pôle associatif, culturel et technique : Maîtrise d'œuvre, diagnostics...

21- Immobilisations corporelles	254 649,07	Travaux, achat de matériels ou mobilier achevés dans l'année
23- Immobilisations en cours	1 006 378,50	Opérations d'investissement plus longue : début de travaux de rénovation globale de la salle polyvalente « Raymonde Fâche » et création d'un pôle associatif, culturel et technique
27 – Autres immobilisations	2 000,00	Dépôts et cautionnements versés
Sous-total dépenses réelles	1 697 888,19	
040- Ecritures d'ordre entre sections	15 502,80	Amortissement des subventions d'équipement reçues
Total DI	1 713 390,99	

Recettes d'investissement	Montant €	Commentaires
10- FCTVA / Taxe d'aménagement	143 287,65	Remboursement par l'Etat de la TVA et taxe sur les autorisations d'urbanisme
1068- Excédent de fonctionnement capitalisé	142 050,58	Couverture déficit exécution 2024 Autofinancement
13- Subventions	303 035,38	Aides financières pour les opérations d'investissement
16- Emprunt	0,00	Pas d'emprunt nouveau prévisionné pour cette année
Sous-total recettes réelles	588 373,61	
021- Virement de la section de fonctionnement	1 018 673,80	Autofinancement
040- Ecritures d'ordre entre sections	106 343,58	Amortissement des immobilisations
Total RI	1 731 390,99	

Annexes budget primitif 2025 :

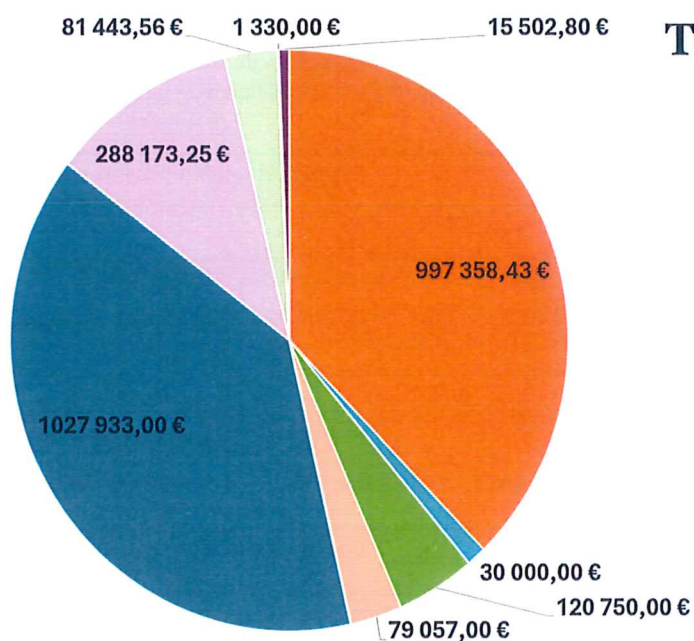
- Fonctionnement – dépenses :



TOTAL : 2 641 548,04 €

- 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL
- 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES
- 014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS
- 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- 66 - CHARGES FINANCIERES
- 68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS
- 023 - VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT
- 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS

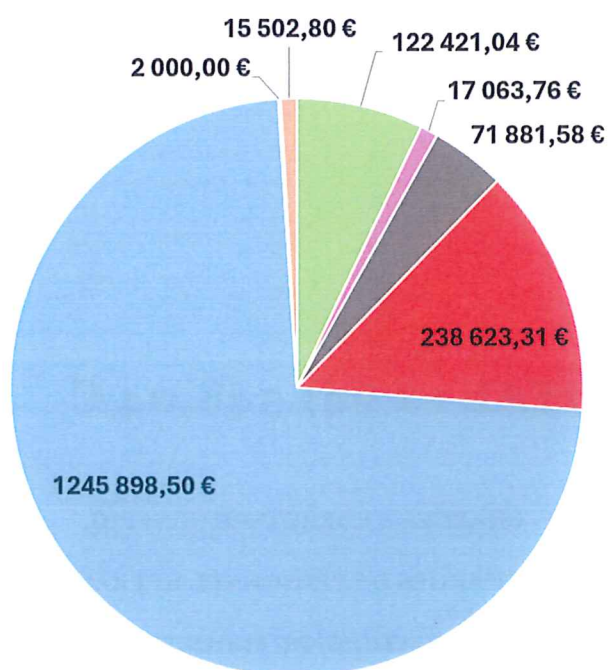
• Fonctionnement – recettes :



TOTAL : 2 641 548,04 €

- 002 - RESULTAT REPORTE
- 013 - ATTENUATION DE CHARGES
- 70 - PRODUIT DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES
- 73 - IMPOTS ET TAXES
- 731 - FISCALITE LOCALE
- 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
- 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
- 78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS
- 042 - OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

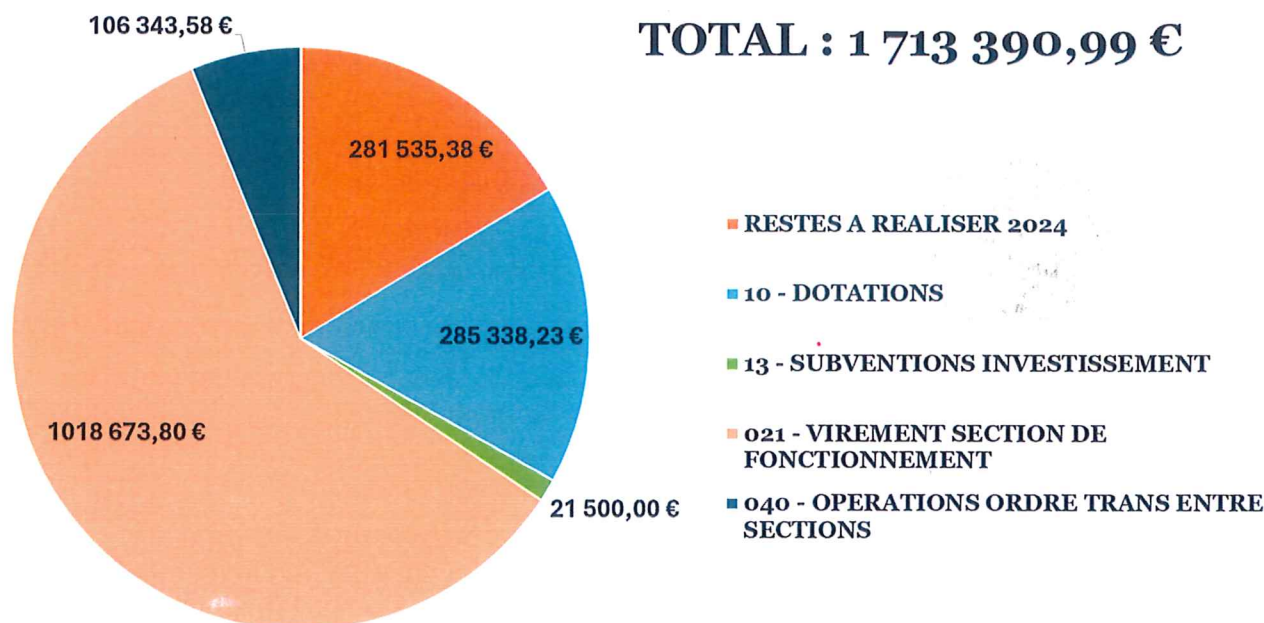
• Investissement – dépenses :



Total : 1 713 390,99 €

- D001 - SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE
- RESTES A RELISER 2024
- 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
- 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS
- 27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES
- 040 - OPERATIONS ODRE TRANSF. ENTRES SECTIONS

- Investissement – recettes :



V. Les principaux projets de l'année 2025

- Fin du programme de rénovation de l'éclairage public 2024 et début du programme 2025 dans diverses rues issues de l'armoire « Grande Montagne » ;
- Restauration d'un des murs du cimetière ;
- Travaux au niveau de la voirie (installation de coussins berlinois) ;
- Suite de l'études pour la création d'un pôle associatif et culturel, et rénovation de la salle polyvalente, et début des travaux fin d'exercice budgétaire 2025.

Des subventions d'investissement ont été sollicitées pour les projets inscrits ci-dessus notamment auprès :

- L'Etat ;
- La Région Ile-de-France ;
- Le Département de Seine-et-Marne ;
- Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français ;
- La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau ;
- Le Syndicat d'électrification de Seine-et-Marne ;

VI. L'état de la dette au 31/12/2024

3 emprunts à taux fixe restent à rembourser jusqu'en 2042.

1 emprunt nouveau a été levé en 2023 sur 15 ans dont la première échéance de remboursement a débuté en janvier 2024.

L'annuité de remboursement en 2024 s'est élevé à 101 000 €, et sur 2025, l'annuité s'élèvera à 100 513,26 €.

La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette au regard de la capacité d'autofinancement de la commune, s'élève à 0,73, situation saine comparativement au seuil de vigilance qui se situe à 0,95 (moyenne strate départementale 2024 : 0,89).

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,



Pascal MAGNIER

Information : l'article L.2121-26 dispose que toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux >> demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures.